

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

SCT-CLEANTECH SB-23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	SCT-CLEANTECH SB-23
Code du produit	9682.0400
L'identifiant unique de formulation (UFI)	8J70-1067-N00J-DWRW

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	vernis de protection
--	----------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	Surface Cleaning Technologies (SCT) Sàrl Rte de l'Ancienne Papeterie 106 CH-1723 MARLY (Suisse) + 41 265 88 01 74 contact@sct-cleantech.com
---	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Date de révision	Tox Info Swiss Notfall, En cas d'urgence: 145 Auskunft, Informations: +41 44 251 66 66 24.10.2024
Version	002 (Version précédente: 001)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Effets narcotiques, Catégorie 3, H336
Aérosols, Catégorie 1, H222 H229

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H222: Aérosol extrêmement inflammable.
H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251: Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261: Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P403+P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P410+P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Informations supplémentaires

Aucun(e).

Identificateur de produit

Non demandé.

2.3. Autres dangers

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. Extrêmement inflammable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Solution alcoolique.

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
Isopropanol	25% - 50%	Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, Flam. Liq. 2 H225	No.-CAS: 67-63-0 No.-CE: 200-661-7 No.-Index: 603-117-00-0
Dimethyl ether	50% - 75%	Flam. Gas 1 H220, Press. Gas H280	No.-CAS: 115-10-6 No.-CE: 204-065-8 No.-Index: 603-019-00-8

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Appeler un médecin dans les cas graves. Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible. Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes les plus importants: Érythème. Effets aigus anticipés: Sensation de brûlure superficielle. Vue brouillée. Faiblesse. Vertiges. Peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone. Eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. La distance de retour de flamme peut être considérable. Facilement inflammable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. En cas de chaleur intense ou d'incendie, les récipients fermés risquent d'exploser en raison de l'augmentation de la pression.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Méthodes particulières d'intervention Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Enlever toute source d'ignition. Attention au retour de flamme. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

Pour les secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ventiler la zone. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Enlever toute source d'ignition. Attention au retour de flamme. Interdire aux personnes non autorisées d'entrer dans la zone. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau



SURFACE CLEANING
TECHNOLOGIES

confinement et de nettoyage

absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Isopropanol (CAS 67-63-0)

Switzerland - Biological Limit Values (BAT-Werte)

25 mg/L Medium: urine Time: end of shift Parameter: Acetone
0.4 mmol/L Medium: urine Time: end of shift Parameter: Acetone
25 mg/L Medium: whole blood Time: end of shift Parameter: Acetone
0.4 mmol/L Medium: whole blood Time: end of shift Parameter: Acetone

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups

Developmental Risk Group C

Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZGWs)

400 ppm STEL [KZGW] INRS NIOSH
1000 mg/m³ STEL [KZGW] INRS NIOSH

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

200 ppm TWA [MAK] INRS NIOSH
500 mg/m³ TWA [MAK] INRS NIOSH

Dimethyl ether (CAS 115-10-6)

Switzerland - Occupational

1000 ppm TWA [MAK]



SURFACE CLEANING TECHNOLOGIES

Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	1910 mg/m ³ TWA [MAK]
EU - Occupational Exposure (2000/39/EC) - First List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - TWAs	1000 ppm TWA 1920 mg/m ³ TWA

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Protection individuelle

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387).

Protection des mains Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. EN 374 Gant Nitrile Épaisseur 0.38mm Niveau de Perméation > 480min Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité.

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Risques thermiques Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Contrôle d'exposition de l'environnement S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Gazeux.
Couleur	Bleu.
Odeur	Alcoolique.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	- 24 °C
Inflammabilité:	inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.



SURFACE CLEANING
TECHNOLOGIES

Point d'éclair:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	(% en solution)
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	Non déterminé.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	Non déterminé.
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	pas applicable (liquid)

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique	Pas d'information disponible.
9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Risque d'ignition. La chaleur, un choc ou le contact avec un autre produit peut provoquer un incendie ou une décomposition explosive. Peut former des mélanges explosifs avec l'air.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les vapeurs peuvent couvrir de longues distances et s'enflammer. Le brouillard de pulvérisation peut être inflammable à des températures inférieures au point d'éclair du solvant. Le brouillard de pulvérisation peut être inflammable à des températures inférieures au point d'éclair.
10.4. Conditions à éviter	La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Chaleur, flammes et étincelles.
10.5. Matières incompatibles	Aucun(e).
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	<p>Isopropanol (CAS 67-63-0) Dermal LD50 Rabbit = 4059 mg/kg (JAPAN_GHS) Inhalation LC50 Rat > 10000 ppm 6 h(ECHA_API) Oral LD50 Rat 4710 - 5840 mg/kg (OECD_SIDS)</p> <p>Dimethyl ether (CAS 115-10-6) Inhalation LC50 Rat = 164000 ppm 4 h(EPA_HP)</p>
Corrosion/irritation cutanée	Irritation légère de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Aucun(e).
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique pour un organe cible, exposition unique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique pour les organes cibles, exposition répétée.
Danger par aspiration	La substance ou le mélange ne doit pas être classé comme dangereux pour l'aspiration.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	Donnée non disponible.
Autres données	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Peut changer le pH de l'eau. Il n'existe pas d'information disponible

	pour le produit lui même.
Isopropanol (CAS 67-63-0) Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	EC50 96 h <i>Desmodesmus subspicatus</i> >1000 mg/L (IUCLID) EC50 72 h <i>Desmodesmus subspicatus</i> >1000 mg/L (IUCLID) LC50 96 h <i>Pimephales promelas</i> 9640 mg/L [flow-through] (IUCLID) LC50 96 h <i>Pimephales promelas</i> 11130 mg/L [static] (IUCLID) LC50 96 h <i>Lepomis macrochirus</i> >1400000 µg/L (EPA) EC50 48 h <i>Daphnia magna</i> 13299 mg/L (IUCLID)
Dimethyl ether (CAS 115-10-6) Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h <i>Poecilia reticulata</i> >4.1 g/L [semi-static] (ECHA)
12.2. Persistance et dégradabilité	Généralement une neutralisation est nécessaire avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration. Devrait être biodégradable.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Une bioaccumulation est peu probable.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Pas d'information disponible.
12.7. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Le code de gestion des déchets proposé selon VEVA SR 814.610.1 fait référence au produit dans l'état de livraison. Le produit après utilisation peut avoir une composition différente, ce qui peut entraîner une reclassification. Cela doit être convenu avec la société d'élimination. L'origine-clé visé déchets au Catalogue européen des déchets (CED) est une recommandation. En raison des différentes applications en besoins de l'utilisateur peut un autre numéro de la clé de déchets doit être attribué. Code d'élimination de déchet 140603 .
Emballages contaminés	Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	UN 1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS inflammables (Isopropanol, Dimethyl ether)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	2
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5. Dangers pour l'environnement	Polluant marin: Non.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Règlement type des ONU	
ADR/RID	UN 1950. Nom d'expédition des Nations unies: AÉROSOLS inflammables (Isopropanol, Dimethyl ether). Classe 2. Étiquettes ADR/RID 2.1. Code de classement 5F. Quantité limitée 1 L. Quantité exceptée E0. Catégorie de transport 2. Code de restriction en tunnels (D).
IMDG	UN 1950. Nom d'expédition des Nations unies: AEROSOLS, inflammable (Isopropanol, Dimethyl ether). Classe 2. Étiquettes IMDG 2.1. Quantité limitée 1 L. Quantité exceptée E0. No EMS F-D, S-U. Polluant marin: Non.
IATA	UN 1950. Nom d'expédition des Nations unies: Aerosols, inflammable (Isopropanol, Dimethyl ether). Classe 2. Étiquettes IATA 2.1. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203 (75 kg). Instruction d'emballage (LQ): Y203 (30 kg G). Instructions de conditionnement (avion cargo): 203 (150 kg).

Navigation fluviale ADN

UN 1950.
Nom d'expédition des Nations unies: AÉROSOLS inflammables (Isopropanol, Dimethyl ether).
Classe 2.
Étiquettes ADN 2.1.
Code de classement 5F.
Quantité limitée 1 L.
Quantité exceptée E0.

Autres Informations

Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115): les adolescents de moins de 18 ans ne peuvent entrer en contact avec ce produit ou être exposés à ce produit au travail, si cela est prévu par les réglementations éducatives respectives afin d'atteindre leurs objectifs éducatifs et les conditions préalables du plan d'éducation sont remplies. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle de base ne sont pas autorisés à travailler avec ce produit.
Classe de stockage 2.
VOC (CH) = 88.03

Isopropanol (CAS 67-63-0)

Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Minimum Purity

99 w/w% Sunset Date: 06/30/2026

Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Product Type

Product Type: 1
Product Type: 2
Product Type: 4

Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs) - Group I

2905.1290 (only this specific substance is subject to VOC duty)

Switzerland - Water Protection Ordinance - Water Polluting Liquids Classification

B

EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC

Product type: 9
Product type: 10
Product type: 11
Product type: 12



SURFACE CLEANING
TECHNOLOGIES

EU - Biocides (528/2012/EU) -
Active Substances

1 - Human hygiene (Commission Implementing Regulation 2023/1091/EU
Commission Implementing Regulation 2023/1106/EU
Commission Implementing Regulation 2023/1108/EU
Commission Implementing Regulation 2023/1109/EU
Commission Implementing Regulation 2023/1120/EU
Commission Implementing Regulation 2023/1143/EU
Commission Implementing Regulation 2023/1144/EU, listed under
L+R Propanol PT1 Family
Knieler & Team Propanol Family
APESIN alcogel
APESIN Spray
Manorapid express GEL
OP Plus
APESIN Handaktiv
Chemisept IPA-N
Bactacid IPA-N)

2 - Disinfectants and algacides not intended for direct application
to humans or animals (Commission Implementing Regulation
2015/407/EU
Commission Implementing Regulation 2022/2252/EU
Commission Implementing Decision 2019/2030/EU
Commission Implementing Decision 2020/106/EU
Commission Implementing Decision 2021/754/EU
Commission Implementing Regulation 2023/1105/EU
Commission Implementing Regulation 2023/2087/EU
Commission Implementing Regulation 2024/1752/EU
Commission Implementing Regulation 2024/2189/EU
Commission Implementing Regulation 2024/2194/EU, listed under
perform-IPA product family
DEC-AHOL® product Family
Knieler & Team Propanol Family
IPA Family 1
Superficid express WIPES
Lysoform IPA Surface
ClearKlens wipes based on IPA)

4 - Food and feed area disinfectant (Commission Implementing
Regulation 2015/407/EU
Commission Implementing Regulation 2022/2252/EU
Commission Implementing Decision 2019/2030/EU
Commission Implementing Decision 2020/106/EU
Commission Implementing Decision 2021/754/EU
Commission Implementing Regulation 2024/2194/EU, listed under
perform-IPA product family
Knieler & Team Propanol Family
IPA Family 1)

EU - REACH (1907/2006) - Annex
XVII - Restrictions on Certain
Dangerous Substances

EU - REACH (1907/2006) - List of
Registered Substances

Dimethyl ether (CAS 115-10-6)
Switzerland - Air Pollution Control -
Organic Substances - Gases,
Vapors or Particulates

Use restricted. See entry 75.

Present

Category Class 3



SURFACE CLEANING
TECHNOLOGIES

Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs) - Group I	2909.1990 (only this specific substance is subject to VOC duty)
Switzerland - Water Protection Ordinance - Water Polluting Liquids Classification	B
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
UN (United Nations) - Selected Volatile Substances Prone to Abuse	Present

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision	Version initiale
Signification des abréviations et acronymes utilisés	Aucun(e).
Les principales références bibliographiques et sources de données	Pour de plus amples explications, telles que les méthodes de mesure et les notations, veuillez consulter le document 1903 de la SUVA, Valeurs limites sur le lieu de travail.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H220: Gaz extrêmement inflammable. H222: Aérosol extrêmement inflammable. H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Autres informations	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.